

REMISE DES DIPLÔMES

Chaque année la traditionnelle séance solennelle de l'Institut Portalis est placée sous la présidence d'une personnalité nationale ou internationale qui vient à Aix pour remettre les diplômes à la nouvelle promotion et prononcer une conférence devant la communauté universitaire. Ont été reçus ces dernières années : les Académiciens des Sciences morales et politiques Jérôme Lejeune, Pierre Chaunu, Jean Foyer, Pierre Delvolvé et Bernard Stirn, ainsi que MM. Maurice Couve de Murville et Jean Castex, anciens Premiers Ministres, Pierre Drai, Vincent Lamanda et Bertrand Louvel, Premiers Présidents de la Cour de cassation, Pierre Mazeaud, Président de la Commission des Lois à l'Assemblée nationale, Christian Poncelet et Gérard Larcher, Présidents du Sénat, Marceau Long et Jean Marc Sauvé, Vice-Présidents du Conseil d'État, Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel, Patrick Gérard, Directeur de l'ENA, François Molins, Procureur général près la Cour de cassation et S.A.S le Prince Albert II de Monaco.



M. Jean-Louis Debré, Président du Conseil Constitutionnel (2009)



Cérémonie des diplômes présidée par M. Bernard Stirn, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques (2024)

APRÈS L'INSTITUT...

Dans la poursuite de leur cursus universitaire, les anciens de l'Institut Portalis se retrouvent, en général, dans de très bons classements et plusieurs deviennent Lauréats de la Faculté. On en compte aussi un certain nombre en tête des « Masters I et II » (dont généralement les majors) et parmi les moniteurs, allocataires et chargés de travaux dirigés recrutés par la Faculté de Droit d'Aix. Ces dernières années, on a relevé une douzaine d'admis au concours d'agrégation de droit, un major de l'Ecole Nationale de la magistrature, un major de l'Ecole nationale pénitentiaire et le 1er de l'Académie d'Aix au CAPES de Philosophie, les trois premiers du concours national de plaidoirie à la Cour de cassation et quatre vainqueurs des derniers concours d'éloquence Démosthène de la Faculté d'Aix.

Par la suite, nos diplômés font de très honorables carrières dans la haute Administration (Conseil d'État, Parlement, cabinets ministériels), la magistrature, le secteur privé ou libéral (notamment le barreau), et la plupart attestent que la formation générale reçue à l'Institut leur a été très utile tant pour leur culture personnelle que pour leur carrière professionnelle.



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco (2011)

COMMENT POSTULER ?

Les étudiants désirant être admis à l'Institut Portalis doivent remplir le dossier de candidature, et l'envoyer par la double voie postale et électronique le plus tôt possible, et **avant le 25 août** (*cachet de la poste faisant foi*).

Peuvent postuler les étudiants qui poursuivent des études juridiques à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence et qui ont réussi leur première année avec une moyenne d'au moins 12/20. En raison du nombre de places très limité (une quarantaine sur les deux années), la Commission d'admission examine, dans un premier temps, les dossiers déposés puis, dans un second temps, convoque pour un entretien personnel les candidats dont le dossier a été sélectionné afin d'établir la liste de ceux autorisés à s'inscrire à la préparation du Diplôme.

Les personnes dont le dossier aura été sélectionné recevront leur convocation pour les entretiens d'admission au début septembre.

Les droits d'entrée s'élèvent à **450 €** pour les deux années (**300 €** pour l'Institut Portalis + **150 €** pour la Faculté).



INSTITUT PORTALIS
— AIX-EN-PROVENCE —

Institut Portalis
Faculté de Droit et de
Science Politique
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence CEDEX 1

fdsp-portalis@univ-amu.fr

L'ASSOCIATION DE L'INSTITUT PORTALIS (AIP)

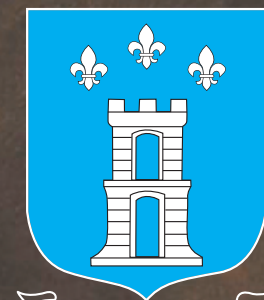
L'association de l'Institut Portalis a été créée pour promouvoir les activités de l'Institut Portalis, apporter un soutien aux manifestations culturelles (cérémonie de remise des diplômes, séjours d'études...) et organiser le réseau des anciens. Elle met aussi en place des conférences semestrielles (Les Discussions Portalis) et des ateliers d'éloquence sur des thèmes divers.



Au palais de l'Élysée



Rome : Palais du Quirinal / Présidence de la République (2024)



INSTITUT
PORTALIS
FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

« une des institutions
les plus originales de
l'Université »

Rapport du Comité national d'évaluation sur l'Université d'Aix-Marseille



amU Faculté de droit
et de science politique
Aix Marseille Université



INSTITUT PORTALIS
— AIX-EN-PROVENCE —



Les étudiants au Sommet de la Méditerranée avec le Prince de Monaco et M. Muselier, Président du Conseil régional (2022)

Fondé en 1984 par les Professeurs Christian Atias, Joël Benoît d'Onorio et Jean-Claude Ricci, l'Institut Portalis propose une formation complémentaire à ses 40 jeunes membres inscrits à la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix, dans la ligne de la pensée et de l'oeuvre du "Père du Code civil" qui demeure encore de nos jours un modèle d'excellence de la science juridique française.

L'Institut a été conçu, dès l'origine, pour fonctionner comme une petite académie par la variété des thèmes abordés, la qualité des conférenciers invités et l'ambiance d'amicale convivialité, dans le sillage de la prestigieuse Académie de Législation que Portalis lui-même avait fondée à Paris en 1801, à savoir une formation de haut niveau mais avec le souci constant de demeurer à la portée de la compréhension des élèves.

Pendant deux ans, les étudiants aixois reçoivent une formation complémentaire à leurs études de licence en Droit par le développement de leurs facultés d'expression orale et écrite, ainsi que par le perfectionnement de leur culture juridique. La scolarité est sanctionnée par l'obtention du *Diplôme des Sciences juridiques et morales*.

La direction et les enseignements sont assurés à titre entièrement bénévole et l'Institut fonctionne en totale autonomie financière grâce uniquement aux droits d'entrée acquittés par ses étudiants.



Monaco : Gala princier de la fête nationale (2017)

Au cours de leurs deux années de scolarité, les étudiants de l'Institut suivent les conférences et séminaires assurés grâce à la collaboration des enseignants de notre Université et de personnalités extérieures, françaises et étrangères. Deux réunions de travail sont organisées chaque semaine, de septembre à avril. L'emploi du temps est établi pour permettre d'harmoniser le mieux possible les enseignements du diplôme avec les horaires des 2^e et 3^e années de Licence en droit.

La formation porte principalement sur la culture juridique et générale par l'approfondissement des connaissances et la réflexion critique sur des thèmes de philosophie du droit, de droit positif et de disciplines connexes (science politique, histoire, sociologie, économie, anthropologie, etc.). Elle comporte aussi des séances de méthodologie (expression orale et écrite, formation à la recherche) en gage d'initiation à la vie civique, sociale et professionnelle.



Les étudiants dans la salle du Contentieux du Conseil d'État (2018)

Les conférences - variables d'une année à l'autre - abordent des thèmes très divers, parmi lesquels : la politique étrangère de la France ; la pensée politique de Vaclav Havel ; l'Union européenne après le traité de Lisbonne ; la laïcité ; cinéma et politique ; le déclin des idéologies ; droit et société ; marxisme et droit ; la réforme du mode de scrutin législatif ; les Nations-Unies et la paix ; morale et droit ; la solidarité nationale ; la santé publique en France ; mondialisation et tiers-monde ; la portée de la Convention européenne des droits de l'homme en droit privé français ; l'unification européenne et la Constitution française ; le droit de la langue française ; le symbolisme du contrat ; cultures et civilisation indiennes ; Israël aujourd'hui ; la gestion d'une municipalité ; la pensée juridique de Cicéron ; le droit d'asile ; la discrimination positive aux Etats-Unis ; le droit funéraire ; la Moldavie, un pays oublié ; le Conseil constitutionnel et la bioéthique ; la compétition des civilisations ; nucléaire et environnement ; le bicentenaire de Victor Hugo ; le droit du sport ; la mission de l'ONU au Kosovo ; la crise de l'Etat ; évocation de Paul Cézanne ; le déclin de la loi ; le "procès" de la colonisation ; le "retour" du religieux dans la société ; Gouvernement et gouvernance ; la justice des mineurs ; le statut des enfants morts-nés selon la Cour de cassation ; la personne humaine et le droit pénal international ; l'Union pour la Méditerranée ; les lois dites mémorielles ; les ambiguïtés du développement durable ; l'avenir de l'euro ; la démocratie entre Orient et Occident ; le nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU ; les élections américaines ; Machiavel ; actualité d'Antigone ; la devise de la République ; les cent ans de la Constitution monégasque ; constitutionnalité et conventionnalité ; un couple impossible ? ; traite et esclavage : hier et aujourd'hui ; l'Espagne contemporaine ; Adolphe Thiers ; la rhétorique juridique ; le transhumanisme ; l'action de l'Etat en mer ; Droit naturel et contrat administratif ; l'interprétation en droit ; Etat de droit, droit civil et *common law* ; techniques modernes du coup d'Etat ; l'excès de pouvoir européen ; le droit dans la guerre ; la prescription des infractions sexuelles ; les mutations de la justice contemporaine ; Science, technique et droit ; approche pratique du droit naturel...



M. Jean Castex, ancien Premier ministre, avec les majors de quatre promotions successives (2023)

“*Profitez, jeunes élèves, de toutes les ressources qui s'offrent à vous. Sous la direction des professeurs habiles qui sont chargés de votre instruction, vos progrès seront rapides dans la carrière. En devenant bons jurisconsultes, vous deviendrez meilleurs citoyens; vous vous rendrez capables de remplir toutes les places d'administration et de magistrature publique; et même à défaut de places, vous devrez à votre talent seul cette sorte de magistrature privée que l'homme instruit, que le sage exercera éternellement sur la masse des hommes. Une connaissance plus approfondie de ce qui se passe dans votre patrie vous fournira de nouveaux motifs d'aimer ses institutions et ses lois.*”

Jean-Etienne-Marie PORTALIS,
Discours du 26 novembre 1803
à l'Académie de Législation



Madrid : Académie royale de jurisprudence et législation (2025)



Rome : colloque franco-italien au Palais Spada du Conseil d'Etat (2024)



Sous la Coupole de l'Académie des sciences morales et politiques (1994)

CONTRÔLE DES CONNNAISSANCES

Au cours des deux années, le cursus est soumis à la rédaction de dissertations sur des sujets de culture générale.

À l'issue de la scolarité biennale, l'examen pour l'obtention du Diplôme des Sciences juridiques et morales se compose de quatre épreuves :

- une épreuve écrite de philosophie du droit ;
- un exposé-discussion ou "grand oral" devant un jury portant sur la culture générale ;
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin d'études devant un jury ou un commentaire de texte (au choix du candidat) ;
- l'attribution d'une note générale résultant de la moyenne des épreuves du contrôle continu des connaissances subies au cours de la scolarité et de la note de participation et d'assiduité établie par le Directeur.

Le *Diplôme des Sciences juridiques et morales* est délivré aux étudiants qui y ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 sur 20.



Sur le perron de l'Hôtel de Matignon (2010)